



LE MONDE
DE L'ÉNERGIE
REJOIGNEZ LA COMMUNAUTÉ

Nouvelle-Aquitaine: 165 associations anti-éoliennes attaquent un document administratif régional

AFP

Publié le 07.07.2020 par AFP

Des représentants de 165 associations environnementales ont annoncé mardi à Bordeaux avoir déposé un recours devant le tribunal administratif contre un document de la région Nouvelle-Aquitaine qui, selon eux, valide “l’invasion éolienne”, prévenant que de tels recours allaient se multiplier en France.

Dans le viseur de ces associations, issues de onze des douze départements de la région: le Schéma régional d’aménagement de développement durable et d’égalité des territoires (SRADDET), voté par l’assemblée régionale en décembre et validé par la préfète de région en mars.

Selon Jean-Loup Revérier, de l’association des marais de l’Estuaire (Charente-Maritime), ce document, dans son objectif 51, ouvre la porte à la multiplication par 2,5 d’ici 2030 de la puissance **éolienne** terrestre dans une région qui compte déjà plus de 600 éoliennes, surtout concentrées dans le nord (ex-région Poitou-Charentes notamment).

Lors d’une conférence de presse, ces associations écologistes, qui ne veulent “pas une éolienne de plus en Nouvelle-Aquitaine”, ont notamment dénoncé l’impact écologique, notamment “via la sanctuarisation des espaces agricoles et l’artificialisation des sols”, de ces dispositifs.

D’après Thierry Bonne, président d’une association en Dordogne, le respect des indications du SRADDET concernant l’**éolien** impliquerait ainsi “d’injecter 2,3 millions de tonnes de béton dans les sols de la région” pour construire les machines.

Ces dernières ont, selon les associations, de fortes conséquences sur la qualité de vie des riverains (insomnies, acouphènes), le bien-être des animaux d’élevage (mortalité inexplicée) et la biodiversité ainsi sur que la valeur immobilières des propriétés (“dépréciation de -20% à -50% selon la situation du bien et du marché”).

Michel Broncard, vice-président de la Fédération **environnement** durable (FED) et président d’une association anti-éolienne en Charente-Maritime, a de son côté dénoncé des “promoteurs aux méthodes de voyous (qui) parcourent nos campagnes” pour trouver du foncier pour des projets éoliens.

Ces associations estiment en outre que la région n’avait pas besoin de produire plus d’énergie car elle produit “17 térawatt-heure (TWh)” de plus qu’elle n’en consomme.

Selon Jean-Louis Butré, président de la FED, le recours des associations de Nouvelle-Aquitaine contre le schéma régional sera bientôt imité “dans presque toutes les régions de France”.

“Partout en France des associations sont dans les starting-blocks”, a-t-il prévenu.
